

LA MOTTE

LA CASCADE DITE «SAUT DU CAPELAN»Var
28
Site Classé**CONTEXTE REGLEMENTAIRE****Site classé**

Arrêté du 2 Août 1937

Propriété

Privée

Superficie

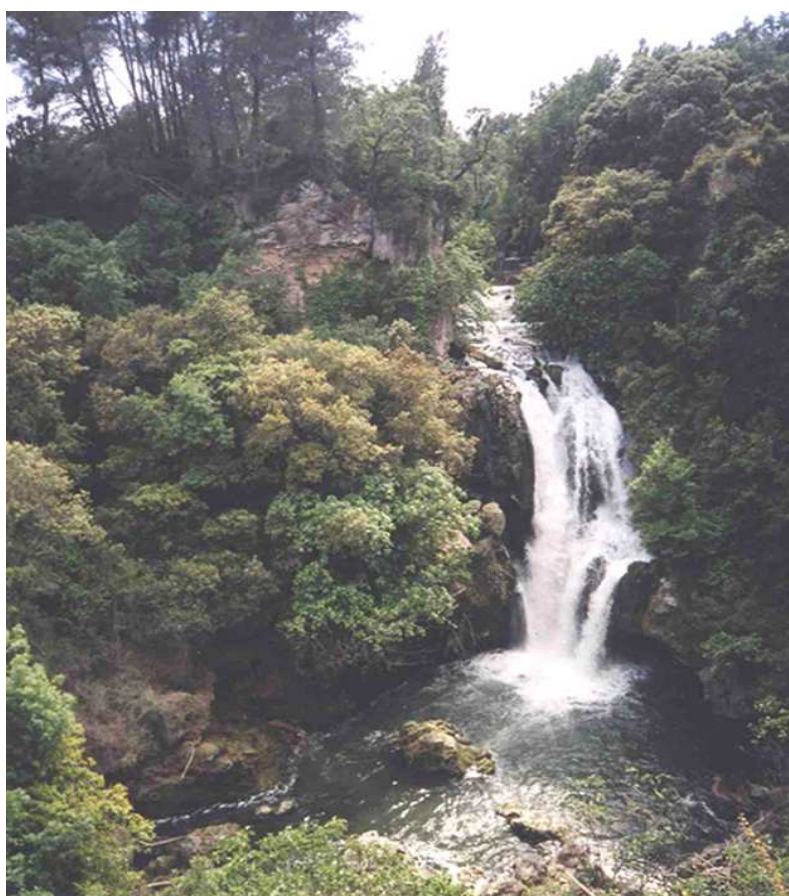
non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres sites protégés sur la commune

Aucun

**COMPOSANTE DU SITE****Motivation de la protection**

« la cataracte au Sud du Capelan se trouve sur la rivière «La Nartuby» entre les agglomération de Trans et La Motte dans le territoire de La Motte. Elle est en outre à l'aval de la dérivation dénommée Canal de la Ribeirette, et de la dérivation de la 2ème usine électrique Fournial. Cette situation en aval de deux dérivations détermine le débit du Saut du Capelan.

Le Saut du Capelan n'est pas seulement une cataracte. C'est un site dont la chute d'eau constitue une partie. Ce site est une surprise pour tous les visiteurs, qu'ils viennent de Trans en longeant la Nartuby ou de l'agglomération de La Motte. Le rocher en forme de Capelan (prêtre en provençal) n'existe plus, rongé à sa base par les eaux».

(Extrait du rapport de M. Rouvier, Ingénieur TPE, à la CDS du Var du 14/05/1935)

Etat actuel

Point d'observation peu valorisé au milieu de la campagne viticole environnante.

Observation

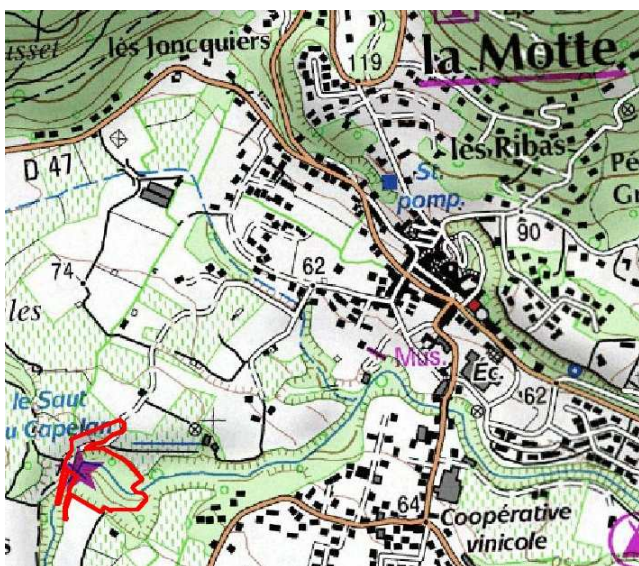
Absence d'arrêté d'origine.

LOCALISATION DU PERIMETRE

La cascade dite «Saut du capelan» délimitée à l'amont par le barrage de la 2ème usine Fournial et à l'aval par le bras de la rivière de Gourdourière.

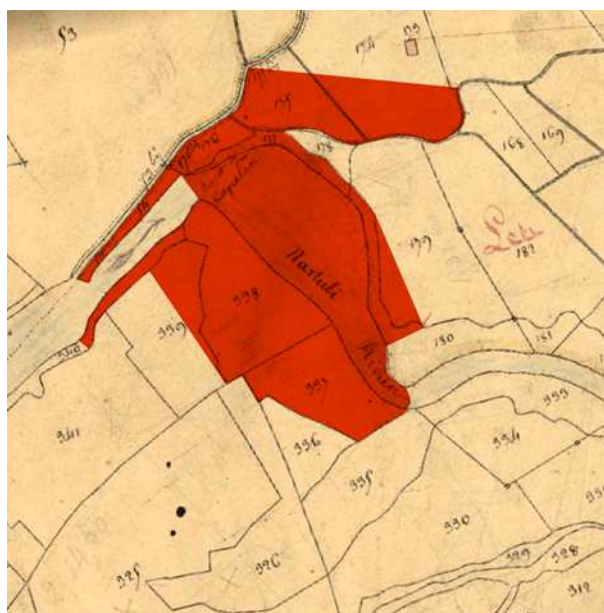
Parcelles cadastrales n° 383, 384p, 234p, 235p, 236p, 17p, 18p section E
(Arrêté du 2 Août 1937)

SITUATION

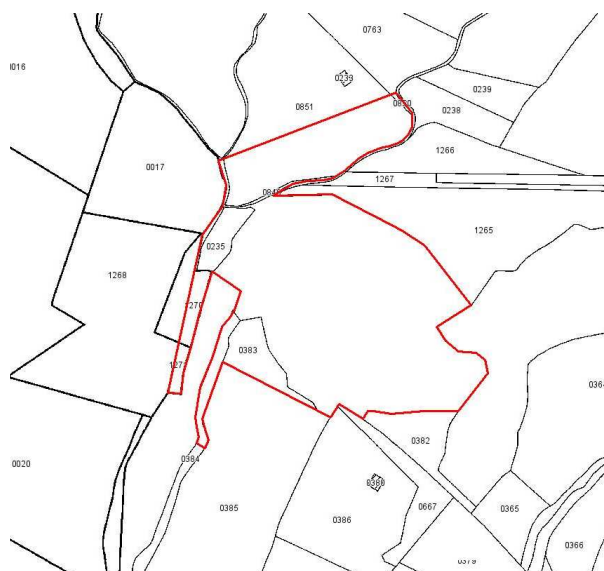


Source : IGN-scan25

CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL



 Périmètre du Site Classé